



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le réseau
de transport
d'électricité



Éoliennes flottantes au sud de la Bretagne

Avril 2022

La contribution du projet à la sécurisation de l'alimentation électrique de la Bretagne

Le Pacte Électrique breton repose sur trois actions nécessaires à la sécurisation de l'alimentation électrique

Fin 2009, la Bretagne ne produisait que 8% de l'électricité qu'elle consommait. Pour limiter les risques de coupures d'électricité, la Bretagne l'État, RTE, l'ADEME et l'Anah, ont signé le mardi 14 décembre 2010 le « pacte électrique breton ».

Ce pacte avait pour objectif de sécuriser durablement l'alimentation électrique de la Bretagne en proposant des solutions autour d'un trépied d'actions nécessaires et complémentaires :

- la maîtrise des consommations d'électricité (MDE) : mettre en œuvre des actions destinées à diviser par 2 à l'horizon 2015 (économie de 950 GWh), puis par 3 à l'horizon 2020 (économie de 1 200 GWh), la croissance de la consommation bretonne d'électricité ;
- le développement des énergies renouvelables (ENR) : porter à 3 600 MW la puissance de production d'électricité renouvelable d'ici à 2020 ;
- la sécurisation de l'approvisionnement électrique : améliorer la résilience du système électrique via un ensemble d'investissements de RTE (dont le projet dénommé « filet de sécurité Bretagne ») et par ailleurs la mise en service d'un moyen de production pilotable.

Pour chacun de ces trois piliers, des objectifs chiffrés et un plan d'actions multi-partenarial ont été définis pour répondre durablement aux enjeux électriques de la Bretagne.

Le Pacte électrique visait également à promouvoir des solutions d'effacement de consommation (diffus, contractuel, etc.) et autres solutions de traitement de la pointe électrique pour optimiser la gestion du réseau électrique.

Le projet de parc éolien flottant Bretagne Sud contribue à l'objectif de développement des ENR en Bretagne

En 2020, la Bretagne a produit 20 % de son électricité consommée, et ce à partir d'un parc d'installations de production composé à 63 % par les énergies renouvelables.

Concernant l'éolien en mer, la Bretagne accueille trois projets :

- le parc éolien en mer de Saint-Brieuc d'une puissance de 500MW dont la mise en service est prévue en 2023 ;
- le projet pilote de ferme éolienne flottante de Groix-Belle-Ile de 28,5MW ;
- le projet « éoliennes en mer Bretagne Sud », projet commercial d'éoliennes flottantes de 250MW (AO5), complété dans un second temps par un second projet d'environ 500 MW avec un raccordement mutualisé.

Ces projets s'inscrivent pleinement dans la stratégie régionale en faveur des énergies marines et répondent aux enjeux de la transition énergétique en Bretagne. Le développement des énergies renouvelables en mer, avec des facteurs de charge élevés, répondent également pleinement aux objectifs de réduction de la dépendance électrique de la région.

Le projet « éoliennes en mer Bretagne Sud » contribuera à la sécurisation de l'alimentation électrique du réseau breton, en complément des actions précédemment citées.

Pour en savoir plus

- Le schéma décennal de développement du réseau (RTE) : <https://www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives/le-schema-decennal-de-developpement-du-reseau>
- Le pacte électrique breton : https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/pacte_electrique_breton_cle01d341.pdf
- Le bilan électrique de la Bretagne (RTE) : [https://www.rte-france.com/actualites/bilan-electrique-2020-region-bretagne#:~:text=L'ann%C3%A9e%202020%20a%20%C3%A9t%C3%A9,national%20\(%2D2%2C3%25\)](https://www.rte-france.com/actualites/bilan-electrique-2020-region-bretagne#:~:text=L'ann%C3%A9e%202020%20a%20%C3%A9t%C3%A9,national%20(%2D2%2C3%25))